REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **09 novembre 2017**

Compte rendu affiché le **15 novembre 2017**

Date de convocation du Conseil municipal le **03 novembre 2017**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Eliane DA COSTA**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	34

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Kaoutar DAHOUM à Jean-Michel DIDION, Ahmed CHEKHAB à Hélène GEOFFROY, Saïd YAHIAOUI à Philippe ZITTOUN, Christiane PERRET-FEIBEL à Philippe MOINE, Sacha FORCA à Charazede GAHROURI.

Membres absents excusés : **David TOUNKARA**

Membres absents : **Mourad BEN DRISS, Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Batoul HACHANI, Mustafa USTA, Laurent PATRY**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO.**

Objet :

17.11.0816
Cession d'un terrain avenue George Rougé à la Métropole en vue de l'aménagement d'un parking public

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 14 NOV. 2017
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE
7

RAPPORT DE MONSIEUR GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

L'avenue Georges Rougé regroupe de nombreux équipements (Jean Goulard, la MJC à proximité ainsi que le gymnase Jesse Owens) rendant nécessaire de compléter l'offre en stationnement public pour répondre aux besoins des habitants.

La ville est propriétaire d'un terrain communal situé avenue Georges Rougé à l'Est de la MJC, parcelle AX 314 d'une superficie de 2429 m². Ce terrain dispose des caractéristiques techniques adaptées à la réalisation d'un parking public.
La Métropole étant compétente en matière d'aménagement de parking public, la commune l'a sollicitée pour le réaliser.

La commune souhaite diviser le terrain pour en céder une partie à la Métropole en vue de l'aménagement de ce parking de 39 places. Cette transaction a été inscrite à la programmation des opérations de voirie de proximité 2017.

De fait, la Ville a sollicité l'intervention d'un géomètre qui a produit un plan de division de la parcelle, une partie étant cédée à la Métropole à savoir 1479 m² et l'autre 951 m² étant conservée par la Ville en vue de l'aménagement d'une aire sportive.

La commune a sollicité le service des domaines. Celui-ci a émis un avis en date du 28 septembre 2017 n° 2017-256V1777 fixant la valeur vénale du bien à un montant de 280 000 €. Cette valeur a été calculée au regard du Plan Local d'Urbanisme et notamment de la constructibilité de ces parcelles.

Dans la mesure où l'objectif est la réalisation d'un parking public, parking qui sera financé par la Métropole pour un montant estimé à 180 000 € TTC auxquels s'ajouteront les coûts d'entretien de ce dernier, il a été convenu de céder gratuitement le terrain à la Métropole ce que nous vous proposons d'acter.

En conséquence, je vous propose :

➢ D'approuver le présent rapport ;

➢ D'approuver la cession à titre gratuit par la Ville à la Métropole du tènement AX 314 pour partie d'une superficie de 1479 m² situé avenue George Rougé ;

➢ D'autoriser Madame la Maire à intervenir et signer les actes définitifs, ainsi que tous les actes y afférents avec la Métropole, actes qui seront préparés par Maître PIERSON, notaire à Villeurbanne.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

➢ Approuve le présent rapport ;

➢ Approuve la cession à titre gratuit par la Ville à la Métropole du tènement AX 314 pour partie d'une superficie de 1479 m² situé avenue George Rougé ;

➢ Autorise Madame la Maire à intervenir et signer les actes définitifs, ainsi que tous les actes y afférents avec la Métropole, actes qui seront préparés par Maître PIERSON, notaire à Villeurbanne.

Nombre de suffrages exprimés : 34
Votes Pour : 34
Votes Contre :
Abstention :

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY

VILLE DE VAULX-EN-VELIN
Rue Georges Rougé
Section AX 314

VILLE DE VAULX-EN-VELIN

PLAN DE DIVISION

DOCUMENT PROVISOIRE

Situation ancienne			Situation future			
Référence cadastrale	Superficie apparente	Propriétaires	Numéro de lot	Référence cadastrale	Superficie apparente	Propriétaires
AX n°314	2129 m²	Commune de Vaulx en Velin	a	-	1 478 m²	Parcelle cédé à la métropole de Lyon
			b	-	951 m²	Parcelle conservée

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER, VALEUR, MAZANTIER
Dressé par Ph. LAURENT Géomètre-Expert O.P.L.G.
Ingénieur de l'École Supérieure des Géomètres et Topographes
37 rue Pierre Baratin 69100 Villeurbanne
Téléphone 04.78.84.48.30 Mail PHL.GEC@PANADOO.FR

ÉCHELLE 1/200 ou 5 mm/m

0 2m 4m 10m

Référence : 2017-08-8107
Fichier : 8107-provisoire2.dwg
Phase : Plan topographique le 30 juin 2017
Projet de division le 27 juillet 2017

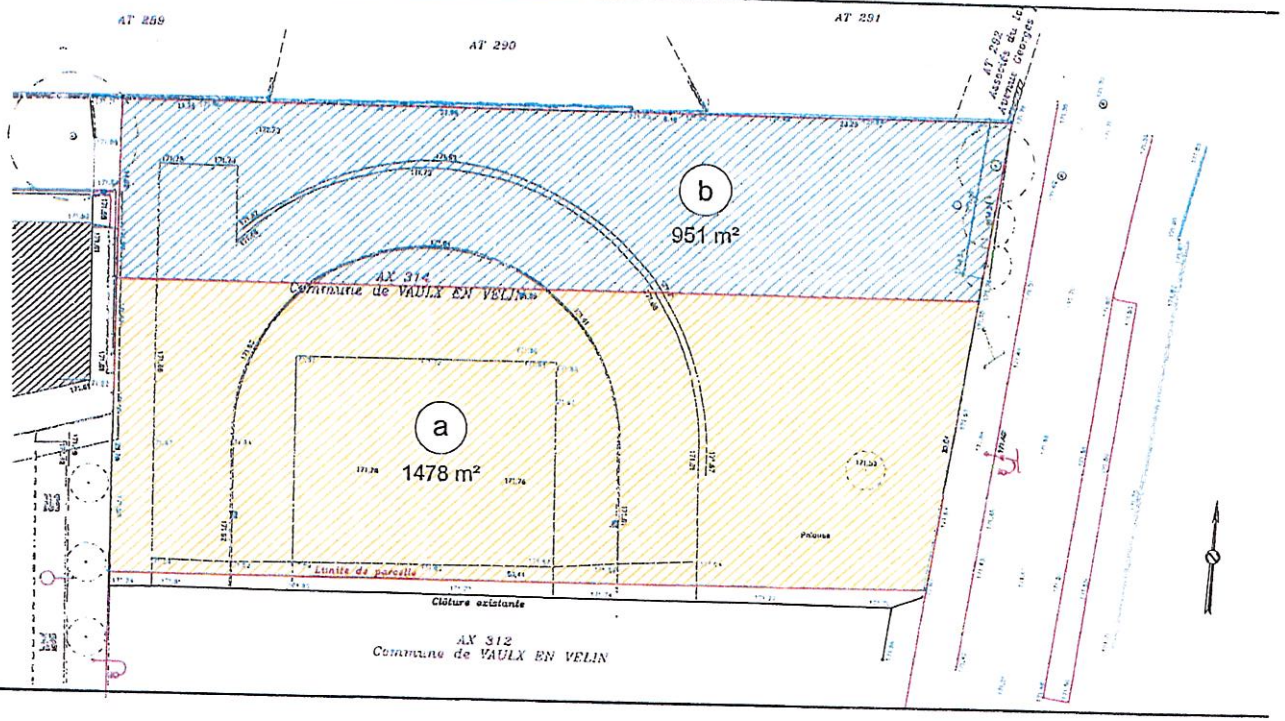

Reproduction réservée